Envoyé en préfecture le 24/12/2024 Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID: 014-200065589-20241219-2024_195-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES

1 rue Guéritot 14370 ARGENCES © 02 31 15 63 70

Date de convocation : 13.12.2024 Date d'affichage 13.12.2024

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	25
Titulaires	25
Suppléants	0
Pouvoirs	10
Votants	35
19h07 Arrivée titulaire	+1
Votants	36
19h37 Départ titulaire	-1
Votants	35
Onorum	20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents: MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, M. Michel CRUCHON (départ à 19h37), Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mmes Coralie ARRUEGO, Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY (arrivée à 19h07), Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Didier LEMONNIER, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: M. Thomas LEROY (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Mmes Lydie MAIGRET (pouvoir à Marianne TURPIN), Ann BAUGAS (pouvoir à Sophie de GIBON), Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), MM. Eric DUVAL, Laurent DECLERCK (pouvoir à Régine ENEE), Stéphane AMILCAR (pouvoir à Claude FOUCHER), William HERFORT, Stéphane CASTEL (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), Mme Christel POIROT (pouvoir à Coralie ARRUEGO), MM. Alain BOHEME, Patrice MARTIN (pouvoir à Philippe PESQUEREL).

Secrétaire de séance : M. Philippe PIARD

Délibération n° 2024 / 195

Objet: TRANSITION ENERGETIQUE - Pacte Territorial convention 2025 Biomasse Normandie & Soliha Normandie au titre de l'arrêt du programme SARE « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique »

Depuis 2018, Biomasse Normandie assure sur le territoire de Val ès dunes une permanence d'information et conseil en rénovation énergétique de deux demijournées par mois. Le financement de ce service était porté par le programme Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) mais celui-ci se termine en 2025.

En raison de cette fin de programme au 31 décembre 2024, des modifications de réglementations d'éligibilité aux aides nationales de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), et afin de garantir la continuité du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH), un nouveau dispositif d'intervention programmé est créé sur le modèle d'un programme d'intérêt général (R. 327-1 du CCH) de l'ANAH : le Pacte territorial France Rénov' (PIG PT-FR'). La mise en œuvre du SPRH prendra effet au 1er janvier 2025.

Dans l'objectif de maintenir le service public de la rénovation de l'habitat, les 3 associations partenaires de l'Espace conseil France Rénov' dans le Calvados se sont positionnées pour porter le Pacte territorial dérogatoire dans le Calvados : Biomasse Normandie (mandataire), CDHAT et SOLiHA Territoire en Normandie.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024	
Reçu en préfecture le 24/12/2024	
Publié le	
D : 014-200065589-20241219-2024_195-DE	

Ces associations, agissant en groupement conjoint, signataires de la convention avec l'État, l'ANAH et la Région, assureront la mise en œuvre des missions relatives à ces champs d'intervention pour l'ensemble des catégories de public et des thématiques de la rénovation de l'habitat en s'articulant de la manière présentée ciaprès: France Rénov' constitue le SPRH, porté par l'ANAH au niveau national.

Il se définit comme suit :

- Une politique contractualisée entre l'ANAH et des maîtres d'ouvrage, dont des collectivités territoriales au travers de la signature d'un pacte territorial,
- Une marque unique portée par les pouvoirs publics, gage de confiance pour les usagers,
- Une offre d'information, de conseil et d'orientation mise en œuvre à travers une plateforme numérique, un centre d'appels unique et un réseau territorial d'espaces conseil France Rénov' répartis sur l'ensemble du territoire national au plus près des usagers,
- Une offre d'accompagnement pour les projets de travaux d'amélioration de l'habitat via des assistants à maîtrise d'ouvrage auprès des usagers,
- Des aides financières adaptées à tous types de travaux d'amélioration de l'habitat,
- Le pacte territorial France Rénov' (PIG),
- Les objectifs du pacte territorial sont les suivants :
 - I. Un service public accessible à toute la population
 - II. Une offre de service homogène et harmonisée sur l'ensemble du territoire
 - III. Un déploiement adapté à chaque contexte territorial

Sur le modèle des conventions de programme d'intérêt général (PIG), le pacte territorial France Rénov' est signé entre les délégations locales de l'ANAH (Préfet ou collectivité délégataire le cas échéant), l'État et la collectivité maître d'ouvrage du pacte territorial (les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'habitat, de politique du logement et du cadre de vie). Il a vocation à regrouper en un seul dispositif conventionnel la déclinaison locale du service public de la rénovation de l'habitat :

- Sur l'ensemble des champs d'intervention de l'ANAH (rénovation énergétique, adaptation des logements au vieillissement ou au handicap, lutte contre l'habitat indigne ou dégradé, rénovation des copropriétés).
- Pour l'ensemble des publics et des ménages (propriétaires bailleurs ou occupants, logement individuel ou copropriété, ménages très modestes, modestes, intermédiaires et supérieurs).

Avant de s'engager, la Communauté de communes Val ès dunes a rencontré ces différents acteurs lors de la commission « Transition & Milieux naturels » qui s'est tenue le 14 Novembre dernier.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID: 014-200065589-20241219-2024_195-DE

Il est apparu nécessaire de maintenir les permanences assurées jusqu'alors par Biomasse Normandie qui propose une convention allégée pour 2025 reprenant les missions de base préalablement assurées par l'association pour un coût de 14 901 € (soit 0,73 €/ hab).

Il convient d'autoriser le Président à signer les conventions ;

- Convention Biomasse Normandie pour un montant de 6 386 €
- CDHAT et SOLiHA Territoire en Normandie pour un montant de 8 515 €.

Val és dunes

Soit un montant annuel total de 14 901 €.

Plusieurs élus mettent en doute l'efficacité de ce dispositif, le nombre de bénéficiaires de subventions devant être au final très faible.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 27 voix contre, 7 abstentions et 1 voix pour :

🔖 Décide de ne pas contractualiser au nouveau dispositif de Pacte Territorial.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, Philippe PIARD

Le Président, Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20241219-2024_195-DE